

## TRAVAIL ISOLE :

Il existe de nombreux modèles, allant d'un dispositif très simple (bracelet électronique, ou un boîtier miniaturisé ) qui par simple pression sur un bouton ou sur le boîtier , donnent l'alerte à une plateforme, mais il existe aussi des dispositifs qui permettent d'échanger avec la plateforme en cas d'alerte, avec des capteurs détectant la perte de verticalité (chute du travailleur) ou de mouvement (perte de conscience du travailleur) et qui sont de plus dotés de balise GPS permettant une géolocalisation.

L'alarme peut être déclenchée volontairement, en cas de danger imminent ou d'agression *ou automatiquement en cas de malaise ou d'accident.*

La présence d'une fonction de contrôle permanent de bon fonctionnement du DATI s'effectue soit de *façon entièrement automatique, soit semi-automatique*, avec accusé de réception manuel de l'appel de contrôle par pression d'un bouton de contrôle (sécurité supplémentaire de vigilance, ou gêne selon les cas d'utilisation).

Les DATI doivent avoir une utilisation aussi simple et ergonomique que possible (gros bouton de la taille des boutons de commande et largeur des espaces entre les boutons).

Les DATI doivent être protégés contre les surtensions (en particulier de la foudre), leur autonomie doit être largement suffisante pour couvrir toute la durée de la mission, le boîtier doit résister aux chocs, être étanche aux intempéries (pluie, neige, poussières)

Il doit être confié à une équipe ou à un travailleur formé expérimenté,



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique



Actuellement, Il existe :

**-Applications mobiles** : nécessitant un réseau téléphonique accessible pour avertir la plateforme d'urgence.

**- Ceinture connectée** (dispositif d'alarme de nouvelle génération) **laissant l'opérateur libre de ses mouvements** ; elle mesure les mouvements de l'opérateur en trois dimensions, permet de détecter une chute ou une immobilité totale prolongée « chute molle » progressive à la suite d'un malaise ; géolocalisées en temps réel, les alertes sont gérées soit par l'entreprise (responsable sécurité soit par téléassistance).

- **Semelles connectées** : jouant le rôle de protection du travailleur isolé, et géolocalisant leur porteur, une fois dans les chaussures elles ne peuvent pas être oubliées, (avantage : l'opérateur garde les mains libres).

- **Veste connectée Bluetooth** : géolocalisable, chauffante, éclairante ; mises au point en partenariat avec l'institut français du textile et de l'habillement (IFTH), donne l'alerte si l'opérateur reste trop longtemps statique.

La mise à disposition d'un dispositif d'alarme s'inscrit dans la perspective d'une bonne organisation des secours, **elle ne se substitue pas aux mesures qui doivent être définies pour prévenir les risques auxquels sont exposés les salariés isolés.**

Les mesures techniques et organisationnelles doivent être complémentaires et utilisées en concertation avec les salariés concernés afin d'éviter toute incompréhension

L'ensemble du personnel doit être formé aux procédures et à l'utilisation du matériel mis en place par l'employeur

### **Prévention Médicale Spécifique travailleur Isolé :**

Il s'agit de dépister les personnes pouvant présenter des pathologies d'apparition brusque et pouvant handicaper ou interdire au moins temporairement la poursuite de la mission : *crises d'angoisse, d'épilepsie, les cardiaques, les diabétiques, crises vertigineuses ....*

Par ailleurs, il est préférable de n'affecter que des volontaires **à un travail isolé en permanence**, pour éviter le plus possible l'apparition de troubles psychologiques qui pourraient se manifester.

**Les travailleurs ayant des conduites addictives (alcoolisme, toxicomanie) doivent être exclus d'un poste de travail isolé.**

### **En Savoir Plus :**

**Travail Isolé INRS**

**Travail Isolé : démarche globale prévention ED 6288 INRS 2017**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**